



Syndicat intercommunal du district de Porrentruy



## **Patinoire : le projet respecte le cadre financier, la demande du permis de construire a été déposée**

Le dossier en vue de l'obtention du permis de construire pour la rénovation, l'assainissement et l'agrandissement de La Patinoire vient d'être publié, conformément au calendrier annoncé par le SIDP et le Comité de pilotage (Copil). Le projet réalisé par les architectes et ingénieurs, présente quelques réaménagements et respecte le cadre financier de 27,8 millions de francs accepté par la population et les communes en votation le 1er juillet 2018. Le comité de soutien est en bonne voie de réunir les fonds nécessaires pour se conformer à la limite de la dette résiduelle de 13 millions de francs à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les deux surfaces de glace. A ce jour, il reste un montant de 290'000 francs à trouver.

Associé à des bureaux d'ingénieurs dont un de la région, le consortium d'architectes Dolci Architectes, à Yverdon, et Stähelin Partner, à Delémont, a procédé à une réorganisation de l'avant-projet, tout en respectant le programme et le cadre général qui avaient été présentés à la population. L'ensemble des locaux techniques, de service ou de matériel, de même que le restaurant, des vestiaires pour la deuxième surface - juniors, équipes féminines, patineurs, curleurs, etc - les loges et la sécurité ont été regroupés dans un bloc central comprenant 4 niveaux, entre les deux surfaces de glace. Les installations techniques, dont la production de froid, prendront place également dans ce bloc central au 4<sup>ème</sup> étage.

Cette réorganisation permet non seulement de respecter le cadre financier, mais devrait également se traduire par une diminution des coûts d'exploitation et des économies d'énergie. La priorité sera ainsi donnée à l'assainissement et à l'agrandissement de la patinoire actuelle avant de passer à la construction de la deuxième surface de glace. Le volume extérieur du complexe est quelque peu réduit sans être modifié dans son aspect général. Ce réaménagement n'aura que peu d'impact sur le nombre de places planifiées pour les spectateurs (capacité de 4650 dont 2300 places assises).



Syndicat intercommunal du district de Porrentruy



Pour la réalisation du projet, la volonté du Copil et du SIDP reste de donner aux entreprises jurassiennes le maximum de chances de participer aux travaux. La filière du bois s'est ainsi déjà organisée en conséquence pour mettre en valeur des essences indigènes (frêne, hêtre, épicéa et sapin) provenant des communes de la région.

Le programme répond aux besoins et aux demandes des utilisateurs, aux prescriptions normatives de l'Association des Etablissements d'Assurance Incendie (AEAI) ainsi qu'aux exigences de la Ligue et de la Fédération suisse de hockey sur glace. Il permettra également de donner davantage accès à la population et aux écoles pour la pratique des sports de glace dans cette infrastructure.

Les riverains, Pro Natura, Patrimoine suisse section Jura et la Fédération jurassienne des pêcheurs ont été conviés à une présentation du projet. Pour le SIDP, l'objectif reste toujours la mise à disposition de la première surface de glace en octobre 2020. Pour des questions de sécurité, des restrictions pour l'utilisation par le public et les écoles interviendront durant les différentes phases des travaux. Elles seront annoncées et détaillées ultérieurement. Le SIDP et le Copil tiennent à remercier les riverains, les utilisateurs et la population pour leur compréhension en raison des inconvénients subis durant la durée des travaux.

Le SIDP et le Copil entendent associer et informer le plus régulièrement possible la population de l'avancée de ce grand projet qui lui tient à cœur pour l'avenir de notre région et du canton.